

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 3 février 2020 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Robert Gauthier, Maire  
Mme Lucie Hamelin, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
Mme Elaine Legault, conseillère

**ABSENCE MOTIVÉE :**

Mme Christina Béland, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

**PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020
- 4. CORRESPONDANCE**
  - 4.1 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'analyse des résultats de la municipalité de l'année 2018 à l'égard de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
  - 4.2 Lettre de l'Association des Riverains du Lac Plaisant
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
  - 7.1 Résolution pour autoriser la MRC de Maskinongé à procéder à un appel d'offres regroupé pour les services d'appel 9-1-1
  - 7.2 Achat et installation d'un poste informatique pour la secrétaire-trésorière
  - 7.3 Résolution autorisant le directeur général à soumettre une demande d'aide financière au Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de Maskinongé
  - 7.4 Demande à Vidéotron d'accélérer le déploiement de la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité

- 7.5 Eau potable au Domaine des Bouleaux Blancs : demande d'intervention du Premier ministre du Québec
  - 7.6 Eau potable au Domaine Ouellet : demande d'intervention du Premier ministre du Québec
  - 7.7 Autorisation de signatures à la Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie pour la secrétaire-trésorière
  - 7.8 Adhésion de la secrétaire-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
  - 7.9 Rémunération pour les élections partielles municipales 2020
- 8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
- 8.1 Achat d'une sableuse à trottoir
  - 8.2 Achat de vêtements de combat et de boyaux pour le service de sécurité incendie
- 9. RÉOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME**
- 9.1 Achat et installation d'équipements informatiques à la bibliothèque municipale
  - 9.2 Demande de soutien financier au Programme d'aide aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)
- 10. RÉOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS**
- 10.1 Demande de soutien financier de l'Association des propriétaires du lac Bell
  - 10.2 Demande de soutien financier des Riverains du lac Plaisant
  - 10.3 Demande de soutien financier de l'Association des usagers du Lac-du-Barrage inc.
  - 10.4 Demande du Club de patinage CPA Les Perce-neige de Saint-Boniface
- 11. RÉOLUTIONS – URBANISME**
- 11.1 Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 140, avenue Denise
  - 11.2 Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 1611, chemin des Lacs-Longs
  - 11.3 Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 3120, chemin de la Presqu'île
  - 11.4 Adoption du deuxième projet de règlement 2019-010 relativement à l'exploitation des résidences de tourisme
- 12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **RÉSOLUTION 2020-02-030**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

A l'item 11.4 modifier le titre pour : Information sur le processus d'adoption du 2<sup>ème</sup> projet de règlement 2019-010.

En ajoutant les items suivants :

- 12.1 Approbation des travaux de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec TECQ
- 12.2 Contrat à BC2 pour l'élaboration des plans et devis du projet de parc nature et culture, arpentage et CA22
- 12.3 Résolution pour l'embauche d'un coordonnateur/coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme

Adoptée

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020**

###### **RÉSOLUTION 2020-02-031**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Charline Plante  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2020 sans aucune modification.

Adoptée

#### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2020**

###### **RÉSOLUTION 2020-02-032**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020 sans aucune modification.

Adoptée

#### **3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2020**

###### **RÉSOLUTION 2020-02-033**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020 sans aucune modification.

Adoptée

#### **4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'analyse des résultats de la municipalité de l'année 2018 à l'égard de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 4.2 Lettre de l'Association des Riverains du Lac Plaisant

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation.

#### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

Elaine Legault

En janvier un comité consultatif d'urbanisme a eu lieu.

Francine Buisson

- 1. **Statistique site Web pour janvier 2020 :**
  - a. Site municipal : 6 094 visites et 21 214 pages consultées.
  - b. Site touristique : 1 217 visites et 3 210 pages consultées.
- 2. **Formation UTA session hiver 2020 :** Cours d'histoire intitulé « Histoire de peur III : Lumières et ténèbres » offert par le professeur Pierre Letarte, débutera le jeudi 6 février prochain, de 12 h à 14 h 30, dans la grande salle du Centre communautaire. Nous dénombrons 24 inscriptions pour cette formation.
- 3. **Comité Familles-Aînés :**
  - a. Préparation du plan d'action local. Réunion du comité à tenir le mercredi 5 février. Date d'échéance pour l'adoption par le conseil est avant le 20 mars 2020.
  - b. Demande de subvention auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie dans le cadre de leur programme de commandite pour la tenue de fêtes populaires dans notre localité pour l'année 2020 (ex. fête de la Famille printanière, Arrivée du Père Noël, Petite Fête, etc.).
- 4. **Camp de jour :** Confirmation de la tenue d'un camp de jour à l'été 2020, tout comme l'an dernier il sera tenu dans le gymnase de l'école.
- 5. **Réunion comité aiseur du Parc nature et culture :** Bienvenue à un nouveau membre au sein du comité : M. Phillip Kallenberger.

Charline Plante

**Symposium de peinture :** Pour la première fois le Symposium de peinture de Saint-Élie-de-Caxton aura lieu en 2020 au Garage de la culture les 5 et 6 septembre.

**Bibliothélie :** La bibliothèque a maintenant un casque de réalité virtuel que les usagers peuvent utiliser. De plus, du 1<sup>er</sup> au 29 février, dans toutes les bibliothèques, les gens pourront voter pour leur coup de cœur en littérature québécoise et les gens pourront gagner des livres.

Inscription à l'école : Les inscriptions pour les enfants à l'école Villa-de-la-Jeunesse de Saint-Élie-de-Caxton pour les enfants de 4 et de 5 ans auront lieu du 3 au 14 février 2020.

Lucie Hamelin

**Atelier « Les femmes en politique »** : Résume l'atelier auquel elle a participé : 31% des femmes conseillères au Québec.

Robert Gauthier

### **L'Internet haute vitesse de Maskicom bientôt chez vous !**

L'entreprise Madysta a été mandatée par [Maskicom](#) pour déployer la fibre optique dans la région dans les secteurs non desservis ou mal desservis en services Internet haute vitesse.

Des travaux auront lieu au lac Plaisant et au lac Bell en février et mars. Une partie du lac Long pourrait également être réalisée dans les prochaines semaines en fonction des réparations de poteaux et de l'obtention des permis.

Les travaux dans les autres secteurs, comme au Domaine-Ouellet, seront réalisés au début de l'été.

Afin de limiter les frais pour les futurs abonnés, Madysta déroulera la fibre optique jusqu'aux mâts de branchement électrique des résidences.

Cette procédure n'implique pas d'entrer dans les maisons et ne vous engage à rien en ce qui a trait à l'abonnement. Les techniciens ne feront que fixer la fibre et un petit boîtier au mât électrique. Lorsque tout un secteur sera connecté et qu'Internet haute vitesse pourra être offert, le service à la clientèle de Maskicom communiquera avec les citoyens concernés et les frais d'installation seront de 100 \$ par branchement. Ce seront des employés de Maskicom qui effectueront alors les branchements.

Si vous ne souhaitez pas que les techniciens installent la fibre optique jusqu'au mât électrique de votre maison, s.v.p. avisez rapidement Maskicom au 819 299-3800 ou encore par courriel à [abonnement@maskicom.net](mailto:abonnement@maskicom.net).

Sachez que si vous souhaitez vous abonner à Maskicom plus tard, mais que vous avez refusé que la fibre optique soit fixée au mât électrique de votre résidence lors du déploiement, l'installation coûtera beaucoup plus cher puisqu'elle nécessitera un déplacement de techniciens sur le terrain.

Je vous rappelle que Maskicom appartient aux citoyens. Les profits générés par l'organisme seront redistribués aux municipalités participantes, dont Saint-Élie-de-Caxton. Ainsi, en plus de contribuer à la création d'emplois chez nous, les abonnés investiront dans la vitalité financière de notre municipalité.

### **Parc nature et culture**

Plusieurs questions nous ont été posées sur le « préau » qui sera construit sur la place de l'imaginaire en face du cimetière, suite à l'entente avec l'Église de Saint-Élie-de-Caxton. Cette infrastructure municipale polyvalente, au design que l'on veut distinctif sera **un espace public ouvert**. De style pavillon de jardin couvert en bois ou combinaison de bois-roches, celui-ci servira en été aux divertissements, à l'animation, aux événements, aux rencontres familiales et sociales et à la diffusion culturelle et artistique. Des particuliers, des organismes, des entreprises, des associations, des regroupements, des artistes et des artisan(e)s pourront l'utiliser. Quant aux échéanciers, nous sommes à l'étape des soumissions pour faire rédiger les plans et devis de l'ensemble du Parc. Si tout se déroule comme prévu, les travaux devraient débuter cet été pour se terminer à l'été 2021.

## Émission de permis

En 2019, la Municipalité a émis 249 permis pour une valeur estimée de plus de 6,6 millions de dollars. De ce nombre, 105 permis, soit 42 %, ont été émis pour des rénovations et modifications résidentielles, 14 permis pour la construction d'un bâtiment principal et 17 permis pour des installations septiques. En 2018, le nombre total des permis émis avait atteint 276, ce qui incluait les 53 permis pour les installations septiques, notamment en raison du programme de la municipalité pour la réhabilitation des installations septiques. Si on exclut les permis pour les installations septiques, le nombre de permis émis dans la municipalité est en hausse de 4,0 % en 2019. Nous tenons à remercier le personnel de la Municipalité qui travaille à rendre ces services aux citoyens, particulièrement madame Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et environnement.

Benoît Gauthier

**Élections partielles :** La présidente d'élections sera Isabelle Bournival, secrétaire-trésorière. Le jour du scrutin sera le 29 mars 2020. Les dépôts de candidature pour le poste de conseiller municipal au poste numéro 5 se feront du 14 au 28 février 2020.

## 6. PRÉSENTATION DES COMPTES

### COMPTES À PAYER

12131	DISQUES DARE TO CARE INC.	PROGRAM. SPECTACLES/ACTIVITÉS	1 437.19 \$
12132	ADN COMMUNICATION	SITE WEB	912.76 \$
12133	ANDRE BOUVET LTEE	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	47 731.76 \$
12134	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	10 294.87 \$
12135	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN TRACTEURS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE	276.24 \$
12136	BC2	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	3 400.97 \$
12137	BELANGER SAUVE , AVOCATS	SERV. JURIDIQUES URBANISME, CONSEILLER EN RESS., HUMAINES	5 921.43 \$
12138	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DÉNEIGEMENT SECTEURS SUD ET CENTRE	37 502.72 \$
12139	BELLERIVE HEIDI	PROGRAM. SPECTACLES/ACTIVITÉS	33.11 \$
12140	BOUTIQUE EDEN FLEURISTE	FRAIS REPRÉSENTATION/CONSEIL	121.30 \$
12141	CANAC	ENTRETIEN CASERNE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	316.53 \$
12142	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, CAMION TRAVAUX PUBLICS	234.44 \$
12143	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	55.00 \$
12144	C.R.S.B.P.C.Q.L.M.	ACCÈS BASE DONNÉES LOGICIELS, COTISATION C.R.S.B.P.	12 574.90 \$
12145	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	491.12 \$

12146	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	47.25 \$
12147	SUCCESSION LÉOPOLD OUELLET	REMBOURSEMENT TAXES	1 229.75 \$
12148	EMCO CORPORATION	ENTRETIEN ET REPARATION RÉSEAU	184.42 \$
12150	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	DÉNEIGEMENT CHEMINS PRIVÉS, TERRAINS MUNICIPAUX, LOCATION MACHINERIE	14 671.13 \$
12151	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, ENTRETIEN SYSTÈME ECLAIRAGE	536.59 \$
12152	ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	9.19 \$
12153	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	32 901.83 \$
12154	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	114.51 \$
12155	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	CONTRAT VIDANGES	7 881.99 \$
12156	FNX-INNOV INC.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	4 490.50 \$
12157	FONDACTION	FONDACTION CSN À PAYER	1 611.64 \$
12158	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	56.00 \$
12159	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FRAIS POSTAUX, FOURNITURES DE BUREAU	342.24 \$
12160	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, ENTRETIEN ÉQUIPEMENTS TRACTEUR	290.03 \$
12161	GAUTHIER ROBERT	FRAIS REPRÉSENTATION/CONSEIL	589.01 \$
12162	GELINAS KEVEN	JETON PRESENCE C.C.U.	30.00 \$
12163	GEROME SANDRA	ALIMENTS, FRAIS DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	84.55 \$
12164	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION, TELEPAGE	315.28 \$
12165	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEURS	1 007.69 \$
12166	GUILBERT URBANISME	CONSULTATION URBANISME	218.45 \$
12167	HAMEL ROBERT	JETON PRESENCE C.C.U.	30.00 \$
12168	HOCKEY LEMAY / SPI	VETEMENTS DE TRAVAIL	217.70 \$
12169	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	4 153.87 \$
12170	JULIEN BELLERIVE & FILS	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	735.84 \$
12171	LONGPRE NORMAND	JETON PRESENCE C.C.U.	30.00 \$
12172	LUMCO	SYSTÈME ECLAIRAGE DEL	3 203.63 \$
12173	MAGNY YVAN	CONSULTATION URBANISME	330.00 \$
12174	MARCHE RENE SAMSON	ALIMENTS	96.10 \$

12175	MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	10.84 \$
12176	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES, REDEV. ELIMINATION/\$23.07 TONNE, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, CONTRAT VIDANGE, QUOTE-PART	103 294.75 \$
12177	MUNICIPALITE SAINT-BARNABÉ NORD	EAU ST-BARNABE/SAMSON MARCHAND	301.50 \$
12178	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	1 799.06 \$
12179	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	92.60 \$
12180	MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE	PINCES DE DÉSINCARCÉRATION, SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	1 350.14 \$
12181	MUNICIPALITÉ DE SAINT-LEON-LE-GRAND	SALAIRE PRÉVENTIONNISTE	972.78 \$
12182	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	675.53 \$
12183	PREVIMED INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN MATÉRIEL	60.00 \$
12184	QUEBEC MUNICIPAL	FOURNITURES DE BUREAU	334.94 \$
12185	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
12186	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	TESTS (ECHELLES, APRIA, AUTO-POMPE)	284.57 \$
12187	SONIC ENERGIES INC.	ESSENCE ET HUILE DIESEL, HUILE À CHAUFFAGE CASERNE, GARAGE	2 021.90 \$
12188	SYNERGLACE CANADA INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES PATINOIRE	853.11 \$
12189	TRANSPORT M.A. LAVALLEE	CH. PRIVÉ LAC BELLERIVE	2 874.38 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>311 695.97 \$</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
191209	HYDRO-QUEBEC	299.38 \$
191210	HYDRO-QUEBEC	781.45 \$
191211	HYDRO-QUEBEC	1 299.59 \$
191212	HYDRO-QUEBEC	427.12 \$
191213	HYDRO-QUEBEC	43.53 \$
191214	HYDRO-QUEBEC	1 157.77 \$
191216	HYDRO-QUEBEC	1 359.23 \$
191219	HYDRO-QUEBEC	591.98 \$
191220	HYDRO-QUEBEC	908.84 \$
200107	REVENU QUEBEC	578.06 \$
200108	REVENU QUEBEC	12 011.35 \$
200108	REVENU CANADA	4 476.38 \$
200108	L'UNION-VIE	1 928.18 \$



200113	SOGETEL INC.	885.52 \$
200113	BELL MOBILITE INC.	17.13 \$
200113	HYDRO-QUEBEC	984.71 \$
200114	HYDRO-QUEBEC	146.14 \$
200121	CONSTRUCTO SE@O	4.44 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>27 900.80 \$</b>

## **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

### **RÉSOLUTION 2020-02-034**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 311 695.97 \$, les comptes déjà payés au montant de 27 900.80 \$ et les salaires nets du mois de décembre 2019 au montant de 36 530.87 \$, totalisant la somme de 376 127.64 \$.

Adoptée

### **CERTIFICAT DE CRÉDIT :**

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

---

Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.  
Secrétaire-trésorière

## **7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**

### **7.1 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MRC DE MASKINONGÉ À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LES SERVICES D'APPEL 9-1-1**

#### **AUTORISATION MRC POUR APPEL D'OFFRES REGROUPÉS POUR 911**

### **RÉSOLUTION 2020-02-035**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé est responsable de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités du territoire ont signé une entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du territoire sont dans l'obligation d'aller en appel d'offres, pour le service d'appels d'urgence 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** ces municipalités ont manifesté le souhait de se regrouper pour demander des soumissions pour ce service;

**CONSIDÉRANT QU'**au-delà des appels d'urgence 9-1-1, le centre d'appels 9-1-1 devra aussi offrir le service pour les appels dits « secondaires », c'est-à-dire toute communication qui concerne les services incendies du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou 14.3 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) permettent à une municipalité de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé propose à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton de procéder en son nom, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats, pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire participer à cet appel d'offres regroupé;

**POUR CES MOTIFS :**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton confie à la MRC de Maskinongé le mandat de procéder, en son nom, et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats d'une durée de cinq (5) ans, pour les appels 9-1-1 et la répartition principale et secondaire des services incendies;

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à suivre les recommandations de la MRC de Maskinongé, suite au processus d'appel d'offres;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé.

Adoptée

**7.2 ACHAT ET INSTALLATION D'UN POSTE INFORMATIQUE POUR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**ACHAT ET INSTALLATION D'UN POSTE INFORMATIQUE POUR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**ATTENDU** que la municipalité doit mettre à niveau son parc informatique;

**ATTENDU** que des prix ont été demandés à deux fournisseurs pour l'achat d'un poste informatique complet;

**ATTENDU** qu'un seul des fournisseurs a soumis un prix pour la fourniture du poste informatique;

**ATTENDU** que la soumission du fournisseur est conforme et que le prix demandé correspond aux attentes de la municipalité pour le produit désiré.

**RÉSOLUTION 2020-02-036**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin,

il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat de fourniture et d'installation d'un poste informatique pour la nouvelle secrétaire-trésorière à l'entreprise InfoTeck au montant 1 831.27\$, taxes incluses.

Adoptée

**7.3 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR LA RÉNOVATION DU GARAGE DE LA CULTURE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pour projet de réaliser divers travaux au Garage de la Culture pour permettre son utilisation 12 mois par année;

**ATTENDU** que la Municipalité a un projet estimé à 20 000\$ dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants de la MRC de Maskinongé;

**ATTENDU** qu'il reste des sommes disponibles dans le programme de soutien aux projets structurants de la MRC de Maskinongé (PSPS)

**RÉSOLUTION 2020-02-037**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Francine Buisson  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE SOUMETTRE** une demande d'aide financière additionnelle au Programme de soutien aux projets structurants de la MRC de Maskinongé au montant de 16 000\$ afin d'effectuer des travaux au Garage de la Culture visant à acquérir et à installer un système de sonorisation et d'autoriser le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7.4 DEMANDE À VIDÉOTRON D'ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**DEMANDE À VIDÉOTRON POUR ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté la résolution 2017-12-328 pour autoriser l'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron situé sur le lot 3 983 645, afin de desservir le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton en service de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU** que le service est jugé essentiel, notamment pour des fins de sécurité civile sur tout le territoire de la municipalité, notamment autour des nombreux lacs où plusieurs personnes vivent dans un éloignement et un isolement relatif;

**ATTENDU** que les attentes de la population pour ce service primordial en 2020 sont nombreuses et légitimes;

**ATTENDU** que l'antenne a été construite depuis plus d'une année;

## RÉSOLUTION 2020-02-038

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par Elaine Legault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DEMANDER** à Vidéotron de prendre toutes les mesures nécessaires afin de couvrir dans les meilleurs délais l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton en matière de téléphonie cellulaire.

Adoptée

### 7.5 EAU POTABLE AU DOMAINE DES BOULEAUX BLANCS : DEMANDE D'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

#### **EAU POTABLE AU DOMAINE DES BOULEAUX BLANCS : DEMANDE D'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le 9 juillet 2013, le Ministre du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, a émis un avis préalable à une ordonnance en vertu des articles 32.5 et 34 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour obliger la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton à prendre en charge le réseau privé d'aqueduc exploité sans permis d'exploitation par Monsieur Ubald Tousignant, dont la qualité de l'eau est non-conforme et pour lequel des avis d'ébullition ont été émis à plusieurs reprises, ce qui constitue une situation inacceptable au Québec en 2020;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a demandé au Gouvernement du Québec une subvention au Fonds pour l'infrastructure municipale en eau (FIMEAU) en novembre 2019 pour le réseau de distribution et que la réponse a été négative parce que la Municipalité n'est pas encore propriétaire de l'aqueduc existant;

**ATTENDU QUE** la Municipalité ne peut pas se permettre d'acheter un réseau privé d'alimentation en eau non-conforme aux normes et aux règlements du gouvernement du Québec, sans avoir l'assurance préalable du Gouvernement du Québec qu'il contribuera au financement des investissements requis pour rendre ce réseau conforme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a des discussions avec le propriétaire du réseau d'aqueduc depuis plusieurs années et qu'elle est prête à en devenir propriétaire, si le Gouvernement du Québec s'engage à l'aider financièrement à rendre le réseau existant conforme et à y acheminer de l'eau potable via un réseau existant à déterminer;

**ATTENDU QUE** le 8 avril 2015, Monsieur René Caissy, ingénieur au Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) écrivait à la Municipalité : « ***Pour que l'analyse d'une demande d'aide financière via le PRIMEAU puisse débiter, la Municipalité devra démontrer que les démarches d'acquisition du réseau du domaine Ouellet sont entreprises. L'acquisition devra avoir été complétée avant que la promesse d'aide financière soit signifiée.*** » Cette démarche souple qui permet de solutionner le problème peut très bien s'appliquer au Domaine des Bouleaux Blancs.

**ATTENDU QUE** les coûts des investissements requis sont beaucoup trop élevés pour être à la seule charge des citoyens de Saint-Élie-de-Caxton;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a besoin d'aide et requiert l'intervention des autorités responsables en matière d'environnement et des affaires municipales;

## RÉSOLUTION 2020-02-039

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Elaine Legault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

- 1) **QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton offre formellement d'acheter le réseau d'aqueduc existant non-conforme propriété de Monsieur Ubald Tousignant au Domaine des Bouleaux Blancs au prix de 1.00 \$, conditionnellement à ce que le Gouvernement du Québec s'engage à l'aider financièrement à la hauteur de 80% pour rendre le réseau conforme et pour y acheminer de l'eau potable via un réseau existant, soit celui du Domaine Samson-Marchand ou celui de l'aqueduc Principal.
- 2) **DE** demander l'intervention du Premier ministre du Québec, Monsieur Francois Legault pour que le Ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec (MAMH) et le Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) travaillent en concertation avec la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour trouver à court terme une solution au problème d'approvisionnement en eau potable au Domaine des Bouleaux Blancs, notamment par le financement, via le Fonds pour l'infrastructure municipale en eau (FIMEAU) de la mise aux normes du réseau de distribution et via le Programme d'infrastructures municipales en eau (PRIMEAU) pour raccorder ce réseau à un aqueduc existant, soit celui du Domaine Samson-Marchand ou celui de la rue Principale.

Adoptée

#### **7.6 EAU POTABLE AU DOMAINE OUELLET : DEMANDE D'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC**

##### **EAU POTABLE AU DOMAINE OUELLET : DEMANDE D'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a émis un avis permanent d'ébullition de l'eau qui dure depuis plus de 10 ans pour les résidents du Domaine Ouellet à Saint-Élie-de-Caxton, ce qui constitue une situation inacceptable au Québec en 2020;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est en train de construire une station de pompage d'eau pour alimenter le Domaine Ouellet et que cette eau devra être distribuée via le réseau privé existant jugé non-conforme par le Gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a demandé au Gouvernement du Québec des subventions dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales en eau (PRIMEAU) en avril 2019, pour la construction de la station de pompage et au Fonds pour l'infrastructure municipale en eau (FIMEAU) en novembre 2019 pour le réseau de distribution et que les réponses ont été négatives parce que la Municipalité n'est pas encore propriétaire de l'aqueduc existant;

**ATTENDU QUE** la Municipalité ne peut pas se permettre d'acheter un réseau privé d'alimentation en eau non-conforme aux normes et aux règlements du gouvernement du Québec, sans avoir l'assurance préalable du Gouvernement du Québec qu'il contribuera au financement des investissements requis pour rendre ce réseau conforme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé un contrat notarié le 20 décembre 2018 avec Monsieur Léopold Ouellet, propriétaire du Domaine Ouellet pour l'achat du terrain pour la construction de la station de pompage. La Municipalité s'est engagée dans le même contrat à acheter le réseau d'aqueduc du Domaine Ouellet : **« Lorsque le temps sera venu de procéder à l'excavation dans la rue Marie-Josée, afin de raccorder le tuyau d'aqueduc à la ligne d'eau existante, l'acheteur devra faire l'acquisition du réseau du Domaine du Lac Ouellet, aux prix et conditions à être négociés entre les parties, selon l'état du réseau. »**

**ATTENDU QUE** le 8 avril 2015, Monsieur René Caissy, ingénieur au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) écrivait à la Municipalité : « ***Pour que l'analyse d'une demande d'aide financière via le PRIMEAU puisse débuter, la Municipalité devra démontrer que les démarches d'acquisition du réseau du domaine Ouellet sont entreprises. L'acquisition devra avoir été complétée avant que la promesse d'aide financière soit signifiée.*** »

**ATTENDU QUE** les coûts des investissements requis sont beaucoup trop élevés pour être à la seule charge des citoyens de Saint-Élie-de-Caxton;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a besoin d'aide et requiert l'intervention des autorités responsables en matière d'environnement et des affaires municipales;

#### **RÉSOLUTION 2020-02-040**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Charline Plante  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE** demander l'intervention du premier ministre du Québec, Monsieur François Legault pour que le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec (MAMH) et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) travaillent en concertation avec la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour trouver à court terme une solution au problème d'approvisionnement en eau potable au Domaine Ouellet, notamment par le financement via le Fonds pour l'infrastructure municipale en eau (FIMEAU) de la mise aux normes du réseau de distribution et via le Programme d'infrastructures municipales en eau (PRIMEAU) pour compléter la construction de la station de pompage présentement en construction par la Municipalité au Domaine Ouellet.

Adoptée

#### **7.7 AUTORISATION DE SIGNATURES À LA CAISSE DES JARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE POUR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

#### **SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET DES DOCUMENTS OFFICIELS PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIER MME ISABELLE BOURNIVAL**

#### **RÉSOLUTION 2020-02-041**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Lucie Hamelin  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton autorise madame Isabelle Bournival, secrétaire-trésorière, en vertu de l'article 189 du Code municipal du Québec, à signer tous les chèques, billets ou autres documents officiels et légaux pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

#### **7.8 ADHÉSION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

#### **ADHÉSION ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) ISABELLE BOURNIVAL POUR L'ANNÉE 2020**

#### **RÉSOLUTION 2020-02-042**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Francine Buisson  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton autorise le paiement à l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC pour l'adhésion 2020 de madame Isabelle Bournival, secrétaire-trésorière, au montant de 454.00 \$ plus les taxes.

Adoptée

## 7.9 RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES 2020

### RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES 2020

**ATTENDU** qu'il y aura la tenue de l'élection partielle municipale le 29 mars prochain;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de revoir la rémunération versée lors des dites élections;

**ATTENDU** que le Directeur général des Élections a publié un avis dans la Gazette officielle du Québec le 28 décembre 2019 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux établie pour l'exercice financier 2019;

#### **RÉSOLUTION 2020-02-043**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** la rémunération tel que le tableau ci-dessous pour les élections partielles municipales 2020 :

<b>POSTE</b>	<b>Rémunération 2019</b>	<b>Nouvelle rémunération 2020</b>
<i>Scrutateur (bureau de vote)</i>	15.00 \$/h	15.63\$/h
<i>Secrétaire de bureau de vote</i>	14.40 \$/h	15.00 \$/h
<i>Primo et autre</i>	15.00 \$/h	15.63 \$/h
<i>Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs</i>	12.00 \$/h	12.50 \$/h
<i>Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs</i>	12.00 \$/h	12.50\$/h
<i>Président d'une commission de révision de la liste électorale</i>	16.80 \$/h	17.50 \$/h
<i>Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale</i>	16.80 \$/h	17.50 \$/h
<i>Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale</i>	14.40 \$/h	15.00 \$/h

Adoptée

## **8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

### **8.1 ACHAT D'UNE SABLEUSE À TROTTOIR ACHAT D'UNE SABLEUSE À TROTTOIR**

**ATTENDU** que la Municipalité fait un dégagement de la neige présente sur les trottoirs pendant la saison hivernale;

**ATTENDU** qu'afin de rendre les trottoirs plus sécuritaires, du sable est ajouté;

**ATTENDU** que des prix ont été demandés à deux fournisseurs pour l'achat d'une sableuse à trottoir;

**ATTENDU** que les deux fournisseurs ont soumis un prix pour la fourniture de la sableuse et que les deux soumissions sont conformes et correspondent aux attentes de la municipalité;

#### **RÉSOLUTION 2020-02-044**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité procède à l'achat d'une sableuse à trottoir au montant de 5053.15\$ taxes incluses à Centre agricole St-Maurice, plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

### **8.2 ACHAT DE VÊTEMENTS DE COMBAT ET DE BOYAUX POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **ACHAT VÊTEMENTS DE COMBAT ET DE BOYAUX POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** que des demandes de prix pour des vêtements de combat ont été adressées à deux (2) fournisseurs potentiels et qu'une seule a été retenue.

**ATTENDU** que des demandes de prix pour des boyaux ont été adressées à un fournisseur et que sa soumission est conforme au coût de 1991.00\$ plus les taxes applicables

**ATTENDU** que L'Arsenal / CMP Mayer inc. est le plus bas soumissionnaire;

#### **RÉSOLUTION 2020-02-045**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCEPTER** la soumission et d'octroyer le contrat à L'Arsenal / CMP Mayer inc., tel qu'il appert de la soumission, pour la fourniture de trois (3) habits de combat Starfield, (trois) 3 paires de bottes en caoutchouc, cinq (5) cagoules, cinq (5) paires de gants de désincarcération au montant de 6720.00\$ plus les taxes applicables.

**D'ACCEPTER** la soumission et d'octroyer le contrat à L'Arsenal / CMP Mayer inc., tel qu'il appert de la soumission, pour la fourniture de deux (2) boyaux 1 ¾ de marque Kraken pour l'attache initiale de boyau, de cinq (5) boyaux de 2 ½ de marque Mercedes et de trois (3) boyaux de 1 ¾ de marque Mercedes au montant de 1991.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée



## **9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

### **9.1 ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

#### **ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

##### **RÉSOLUTION 2020-02-046**

**ATTENDU** que la municipalité doit mettre à niveau son parc informatique;

**ATTENDU** qu'un seul fournisseur a soumis un prix pour la fourniture du poste informatique;

**ATTENDU** que la soumission du fournisseur est conforme et que le prix demandé correspond aux attentes de la municipalité pour le produit demandé.

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat de fourniture et d'installation d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale à InfoTeck au montant de 3902.35\$, taxes incluses pour l'achat d'équipement et de 251.52\$, taxes incluses pour l'installation et la configuration des programmes.

Adoptée

### **9.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS)**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS)**

##### **RÉSOLUTION 2020-02-047**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation du projet de la piste d'hébertisme au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désigne Monsieur Benoît Gauthier, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

## **10. RÉSOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS**

### **10.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL INC.**

**ATTENDU QUE** la Politique de reconnaissance et de soutien (PRS) s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux individus, résidents permanents, de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien soit logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

**ATTENDU QUE** la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

**ATTENDU QUE** l'Association des propriétaires du lac Bell inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

**ATTENDU QUE** l'Association des propriétaires du lac Bell inc. correspond aux critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance et de soutien (PRS);

**ATTENDU QUE** la demande de l'Association présentée est complète;

#### **RÉSOLUTION 2020-02-048**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Charline Plante  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise le versement de support financier de 1282.94\$ à l'Association des propriétaires du lac Bell inc. pour l'année 2020.

Adoptée

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Robert Gauthier, maire, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il est membre de l'Association des riverains du Lac-Plaisant Inc. Madame Francine Buisson agit en tant que pro-maire.

### **10.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DES RIVERAINS DU LAC PLAISANT**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC PLAISANT INC.**

**ATTENDU QUE** la Politique de reconnaissance et de soutien (PRS) s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux individus, résidents permanents, de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien soit logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

**ATTENDU QUE** la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

**ATTENDU QUE** l'Association des riverains du lac Plaisant inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

**ATTENDU QUE** l'Association des riverains du lac Plaisant inc. correspond aux critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance et de soutien (PRS);

**ATTENDU QUE** la demande de l'Association présentée est complète et conforme;

## **RÉSOLUTION 2020-02-049**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Elaine Legault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise le versement de support financier de 2 913.00\$ à l'Association des riverains du lac Plaisant inc. pour l'année 2020.

Adoptée

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Robert Gauthier, maire, réintègre son siège.

### **10.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DU LAC-DU-BARRAGE INC.**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DU LAC-DU-BARRAGE INC.**

**ATTENDU QUE** la Politique de reconnaissance et de soutien (PRS) s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux individus, résidents permanents, de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien soit logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

**ATTENDU QUE** la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

**ATTENDU QUE** l'Association des usagers du Lac-du-Barrage inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

**ATTENDU QUE** l'Association des usagers du Lac-du-Barrage inc. correspond aux critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance et de soutien (PRS);

**ATTENDU QUE** la demande de l'Association présentée est complète et conforme;

## **RÉSOLUTION 2020-02-050**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Charline Plante  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise le versement de support financier de 965.92\$ à l'Association des Usagers du Lac-du-Barrage pour l'année 2020.

Adoptée

### **10.4 DEMANDE DU CLUB DE PATINAGE CPA LES PERCE-NEIGE DE SAINT-BONIFACE**

#### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-BONIFACE «LES PERCE-NEIGE INC.»**

**ATTENDU** que trois enfants de la municipalité sont inscrits au Club de patinage artistique Perce-Neige de Saint-Boniface;

**ATTENDU** que des frais de 40,00\$ par enfant sont exigés pour les non-résidents.

## **RÉSOLUTION 2020-02-051**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE REMBOURSER** au Club de patinage artistique Perce-Neige de Saint-Boniface les frais de 40,00\$ par enfant non-résident pour un montant total de 120.00\$ non taxable.

Adoptée

### **11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**

#### **11.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 140, AVENUE DENISE**

##### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 140, AVENUE DENISE**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 3 984 329 situé au 140, rue Denise, au Domaine Ouellet, a demandé une dérogation mineure qui vise à rendre réputée conforme la distance entre un bâtiment secondaire (garage) et la ligne latérale du lot sur lequel il est implanté;

**ATTENDU** que le fait de ne pas accorder ladite dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

**ATTENDU** que la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

**ATTENDU** que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure.

## **RÉSOLUTION 2020-02-052**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Charline Plante  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure et de rendre conforme la distance entre un bâtiment secondaire (garage) et la ligne latérale du lot 3 984 329 à 0.78 mètre au lieu de 0.90 mètre tel que prescrit à la grille de spécifications 242-RU du Règlement de zonage 2010-012.

Adoptée

#### **11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1611, CHEMIN DES LACS-LONGS**

##### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1611, CHEMIN DES LACS LONGS**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 4 194 676 situé au 1611, chemin des Lacs-Longs, a demandé une dérogation mineure qui vise à rendre réputée conforme la distance entre l'agrandissement du bâtiment principal et la ligne avant du lot sur lequel il est implanté;

**ATTENDU** que le fait de ne pas accorder ladite dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

**ATTENDU** que la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

**ATTENDU** que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure.

### **RÉSOLUTION 2020-02-053**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure pour la propriété sise au 1611, chemin des Lacs-Longs et de rendre conforme la distance entre le bâtiment principal et la ligne avant du lot à 3,2 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prescrit à la grille de spécifications 235-REC du Règlement de zonage 2010-012.

Adoptée

### **11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 3120, CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 3120, CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 4 194 676 situé au 3120, chemin de la Presqu'île, dans le secteur de villégiature au Lac des Souris, dont une partie se situe sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton pour une superficie de 2 067.4 m<sup>2</sup> et une partie à Saint-Mathieu-du-Parc pour une superficie de 69,9 m<sup>2</sup>, a demandé une dérogation mineure qui vise à rendre réputées conformes l'implantation d'un bâtiment secondaire (garage) en cour avant à moins de six (6) mètres de la ligne avant du lot;

**ATTENDU** que le fait de ne pas accorder ladite dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

**ATTENDU** que la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

**ATTENDU** que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure.

### **RÉSOLUTION 2020-02-054**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure pour la propriété sise au 3120, chemin de la Presqu'île et de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment secondaire (garage) en cour avant à moins de six (6) mètres de la ligne avant du lot.

Adoptée

#### 11.4 INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'ADOPTION DU 2IÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2019-010.

Le projet est présentement à l'étude.

#### 12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

##### 12.1 APPROBATION DES TRAVAUX DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ

##### APPROBATION DES TRAVAUX TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

##### **RÉSOLUTION 2020-02-055**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

## **12.2 CONTRAT À BC2 POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE PARC NATURE ET CULTURE, ARPENTAGE ET CA22**

### **CONTRAT À BC2 POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE PARC NATURE ET CULTURE, ARPENTAGE ET CA22**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, suite à un appel d'offre sur invitation a donné le contrat à BC2 pour l'élaboration du concept d'aménagement intégré du Parc nature et culture sur le territoire de la Municipalité le 3 juin 2019 (résolution 2019-06-138);

**ATTENDU** que BC2 a respecté les attentes soumises avec brio par le comité aviseur;

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le Règlement 2019-001 sur la Gestion contractuelle le 1<sup>er</sup> avril 2019 permettant de donner des contrats de gré à gré sous réserve de l'article 11, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., peut être conclu de gré à gré par la Municipalité;

### **RÉSOLUTION 2020-02-056**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat pour l'élaboration des plans et devis du projet Parc nature et culture, arpentage et CA22 à la firme BC2 au montant de 68 065\$ plus les taxes;

**QUE** le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, soit mandaté pour signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail à intervenir entre BC2 et la Municipalité.

Adoptée

## **12.3 RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR/COORDONNATRICE AUX LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR/COORDONNATRICE AUX LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**CONSIDÉRANT** qu'une offre d'emploi a été publiée sur divers sites pour faire un appel de candidatures pour un poste de Coordonnateur(trice) aux loisirs, culture et tourisme;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) personnes ont déposé leur curriculum vitae et que trois (3) d'entre elles ont été sélectionnées pour une première entrevue;

**CONSIDÉRANT** que le processus de sélection a été appliqué par le comité des ressources humaines, afin d'embaucher une personne possédant toutes les compétences pour pourvoir au poste de Coordonnateur(trice) aux loisirs, culture et tourisme;

### **RÉSOLUTION 2020-02-057**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Charline Plante  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'EMBAUCHER** selon les recommandations du comité de sélection, la personne qui a obtenu la meilleure évaluation, soit madame Geneviève Bédard pour un contrat de six (6) mois tel que prévu dans l'affichage.

**QUE** le directeur général monsieur Benoît Gauthier soit mandaté pour signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail à intervenir entre la personne choisie et la Municipalité.

Adoptée

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 21h05 à 21h25.

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h25.

---

Robert Gauthier, maire

---

Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.  
Secrétaire-trésorière